



Le service d'avertissements personnalisés Vigicrues disponible en application

Publié le 06 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © P.Lack - stock.adobe.com

Vous vivez près d'un cours d'eau ? Vous empruntez régulièrement une route inondable ou prévoyez une promenade en bord de rivière ? Vous pouvez recevoir des notifications via la nouvelle application « Vigicrues » du ministère de la Transition écologique, ou des avertissements par courriel sur le risque de crues dans votre secteur ou ville en vous abonnant au service du site Internet.

Le site [Vigicrues](https://www.vigicrues.gouv.fr/) et son application pour smartphone permettent de recevoir par courriel ou notification des informations personnalisées au choix : avertissements sur les niveaux de vigilance à l'échelle d'un territoire, d'un département ou d'un tronçon de cours d'eau, alertes sur les hauteurs d'eau ou débits aux stations de mesures hydrométriques, ou bulletins d'information détaillés sur les crues.

Ce service vous permet d'être informé en temps réel de l'évolution d'une situation et de prendre les dispositions adaptées pour éviter des dommages sur vos biens ou des risques pour les personnes.

Vous devez créer votre compte en cliquant sur « mon compte » en haut de la page d'accueil du site Vigicrues et paramétrer les abonnements et les avertissements souhaités. Toutes ces fonctionnalités sont également disponibles sur l'application.

Les équipes du service Vigicrues assurent la vigilance sur les crues 24 h/24 et 7 j/7.

Que propose Vigicrues ?

Le site Vigicrues propose déjà :

- la carte des cours d'eau surveillés avec une couleur de vigilance appropriée à la situation (vert, jaune, orange ou rouge) ;
- des bulletins d'information détaillés ;
- des graphiques de hauteur d'eau et débit, assortis de prévisions ;
- des cartographies de zones potentiellement inondées lors d'une crue ;
- des conseils de comportement.

À noter : Sur la carte des cours d'eau surveillés, les différents tronçons peuvent prendre l'une des quatre couleurs suivantes (en fonction de la situation du moment) :

- rouge (risque de crue majeure) ;
- orange (risque de crue génératrice de débordements importants) ;
- jaune (risque de crue génératrice de débordements) ;
- vert (pas de vigilance particulière requise).

Application Vigicrues

L'application Vigicrues disponible depuis le 28 mars 2022 est téléchargeable gratuitement et uniquement sur mobile (Android). Elle propose l'ensemble des fonctionnalités disponibles sur le site et permet à l'utilisateur de recevoir une notification en cas de vigilance crues, pour être averti partout et à tout moment.

De nouvelles fonctionnalités seront prochainement disponibles, comme la géolocalisation.

Cette application est disponible en version bêta et les utilisateurs peuvent faire part de leur retour via le formulaire de contact.

Et aussi

- Assurance et catastrophe naturelle (ou technologique) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>)
- Comprendre les niveaux de vigilance en cas d'alerte météo (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12977>)

Pour en savoir plus

- Vigicrues [↗](https://www.vigicrues.gouv.fr/) (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>)
Ministère chargé de l'environnement
- Application Vigicrues : restez informé partout et à tout moment du risque inondation [↗](https://www.ecologie.gouv.fr/application-vigicrues) (<https://www.ecologie.gouv.fr/application-vigicrues>)
Ministère chargé de l'environnement
- L'assurance des catastrophes naturelles [↗](https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-des-catastrophes-naturelles) (<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-des-catastrophes-naturelles>)
France Assureurs